



## **ADIMAD MRAF**

**Mémoire de la Résistance Algérie Française**

Courrier Postal : ADIMAD b.p. n°8 76280 Gonneville la Mallet

Tel. : 06 80 01 87 15 - Mail: adimad.mraf@yahoo.com - Site : www.adimad-mraf.com

Association loi de 1901 - n° W 832 00 63 20 - Préfecture du Var

**Chers camarades**

**Conformément à l'article 11 de nos statuts, vous êtes invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ADIMAD – MRAF.**

**La date est fixée au dimanche 12 mai 2019, et le lieu à l'hôtel Best Western de Marignane, où vous êtes attendus à partir de 9 h 30, afin de consacrer une première demi-heure aux émargements et encaissements de cotisations ou de participations au repas.**

**Avec la caution morale de Jean-François Collin, qui en sera l'invité d'honneur, l'Ordre du jour comportera :**

- **Ouverture de la séance par le président en exercice, Jean-Paul Le Perlier.**
- **Evocation de nos camarades disparus.**
- **Rapport financier par André Froissant, remplaçant le trésorier défaillant.**
- **Rapport sur la réorganisation de notre site internet et de notre librairie, par Christian Daram, délégué du Vaucluse et membre du bureau.**
- **Rapport sur une année de transition difficile par notre chargé de mission Ethique et Morale, Jean-Pierre Papadacci.**
- **Vote de soutien pour l'équipe dirigeante et d'éviction d'éléments déstabilisateurs.**
- **Election d'une nouvelle équipe d'administrateurs.**
- **Sujets inscrits à la demande des adhérents (communiqués avant le 30 avril)**

**Compte-tenu des manœuvres de déstabilisation dont vous avez pris connaissance dans le bulletin ci-joint au chapitre « Chronique d'une année difficile » (manœuvres résultant du dépit de membres du conseil s'étant vus refuser des postes honorifiques qu'ils réclamaient bien qu'élus depuis quelques mois à peine...), votre participation à cette Assemblée Générale conditionne la pérennité de l'ADIMAD. D'où la nécessité de vous y déplacer ou de faire parvenir une procuration exprimant sans ambiguïté votre choix, soit en faveur des membres du Comité de Contrôle : Jean-François Collin, Jean-Pierre Papadacci et Jean-Paul Le Perlier, soit en faveur des « dépités » dont a été prononcée l'éviction pour mise en danger de l'ADIMAD. (voir documents au verso)**